

L'accompagnement à la reprise

Un conseiller de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat vous accompagne étape par étape dans l'élaboration de votre projet et jusqu'à l'aboutissement de votre installation.

Il vous guidera en abordant avec vous les différentes phases de la création ou de la reprise de votre entreprise artisanale :

- Analyse du marché,
- Analyse des bilans et compte de résultat de l'entreprise à reprendre,
- Montage du plan de financement du projet,
- Etablissement d'un compte de résultat prévisionnel,
- Recherche de financement,
- Montage de dossier(s) d'aide,
- Validation des choix juridiques, fiscaux et sociaux.

Dossier – projet

Un dossier de présentation pourra également être constitué regroupant l'ensemble de votre projet et son chiffrage. Ce document vous sera utile dans vos contacts avec vos partenaires, et notamment les établissements financiers.

⇒ **Pour prendre rendez-vous,**

contactez le Service d'Animation et de Développement Economique
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche
Tél.- 02 33 76 62 62—Email accueil@cm-manche.fr